



# Fiche de propriété

## 268, route de la Mer

### Identification du terrain

Lot(s) : 4 666 831, 4 666 832	Superficie : 1 619,0 m <sup>2</sup> (17 427 pi <sup>2</sup> )
Largeur moyenne : 34,01 m (112 pi)	Profondeur moyenne : 26,00 m (85 pi)

### Plan du terrain



### Description, caractéristiques

Terrain plat, enrochement	Voisin à l'est : non défini
Voisin à l'ouest : enrochement	

### Restrictions\*

Entièrement zoné érosion côtière	Non constructible
Camping, roulottes et VR non permis	

### Utilisations possibles\*

Pique-nique	Accès au fleuve
Agrandissement d'un terrain adjacent	Construction accessoire avec conditions*

\*L'ajout de bâtiments ou de constructions accessoires est possible seulement dans certaines conditions. Une validation du projet auprès de la municipalité est nécessaire avant de planifier un projet.

## Mise en vente

Non bâtissable, sans usage <sup>1</sup> 3\$/m <sup>2</sup>	4 857,00\$
Non bâtissable, avec usage <sup>2</sup> 8\$/m <sup>2</sup>	12 952,00\$

<sup>1</sup> Terrain dont les immeubles adjacents ne sont pas occupés par un bâtiment principal, ne permettant donc aucun usage accessoire.

<sup>2</sup> Terrain dont les immeubles adjacents sont occupés par un bâtiment principal, permettant donc un usage accessoire.

## Photos

Zone de contrainte relative à l'érosion côtière (bande orangée) :



Vue générale du terrain :



Enrochement et secteur environnant :



*\*Les restrictions et utilisations possibles sont données à titre indicatif seulement. Les textes du règlement de zonage municipal et la réglementation gouvernementale sur la protection des rives prévalent. Tout projet devra faire l'objet d'une validation ou d'une autorisation avant sa réalisation.*

*La réglementation concernant la protection des rives et du littoral ainsi que les contraintes relatives à l'érosion côtière proviennent de cadres normatifs gouvernementaux.*

*La réglementation d'urbanisme est disponible sur le site Internet de la municipalité [www.sainte-flavie.net](http://www.sainte-flavie.net) dans la section « Urbanisme et permis » sous l'onglet « Vivre à Sainte-Flavie ».*